

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

# Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DELIBERATION CC\_2020\_088

#### OBJET :

#### COMMISSION N°4

*Bilan des cessions et  
des acquisitions 2019*

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 40

Suppléants présents : 4

Procurations : 3

Nombre de votants : 47

L'an deux mille dix-vingt, le 9 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à AIX-EN-PEVELE sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 2 mars 2019, conformément à la loi.

#### **Présents :**

MM. Jean-Luc DETAVERNIER, Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Benjamin DUMORTIER, Bernard CORTEQUISSE, Eric MOMONT, Yannick LASSALLE, Jean-Michel DELERIVE, Sylvain CLEMENT, Mmes Joëlle DUPRIEZ, Nadège BOURGHELLE-KOS

MM. Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Alain DUTHOIT, Frédéric PRADALIER, Bernard ROGER, Pascal FROMONT, Amaury DUFOUR, Marion DUBOIS, Michel DUPONT, Yves OLIVIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Jean-Paul FRANCKE, Jean-Paul BEAREZ, Francis MELON, Christian DEVAUX, Ludovic ROHART, Frédéric SZYMCZAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, MM. Thierry LAZARO, Didier WIBAUX, Yves LEFEBVRE, Luc MONNET, Christian LEMAIRE, Alain DUCHESNE, Jean-Luc LEFEBVRE

Mme Anne DE BISSCHOP, MM. Olivier VERCRUYSE, Gérard NOCK, Alain BOS

#### **Ont donné pouvoir :**

M. Thierry BRIDAULT, procuration à M. Pascal FROMONT

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART

Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. M. Frédéric SZYMCZAK

#### **Absents excusés :**

M. Raymond NAMYST, Mmes Marie-Hélène BACLET, Jeannette WILLOCOQ, M. Pierre CROXO,

#### **Suppléants :**

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacée par sa suppléante Mme Anne DE BISSCHOP

Mme Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant M. Olivier VERCRUYSE

M. Jean DELATTRE, remplacé par son suppléant M. NOCK

Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

#### **Absents :**

M. Benoit BRILLON

**Secrétaire de Séance :** Amaury DUFOUR

**COMMISSION N°4**  
**Bilan des cessions et des acquisitions 2019**

**Le Conseil Communautaire,**

Considérant que la loi du 8 février 1995 impose une publicité a posteriori des transactions immobilières, afin de renforcer l'information des élus et des administrés et de rendre plus transparente leur politique immobilière.

Considérant, que l'art. L2241-1 al2 du CGCT impose aux communes de plus de 2000 habitants l'établissement d'un bilan annuel des cessions et acquisitions annexé à leur compte administratif. Ce bilan doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée concernée.

Considérant qu'au cours de l'année 2019, la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT a procédé aux cessions et aux acquisitions suivantes :

**CESSIONS**

Date de la signature chez le notaire	Acquéreur	Parcelles objets de la cession	Montant
31/01/2019 chez Me HERLEM CYSOING	Commune de CYSOING	Lot 7 – INNOVA’PARK pour l’implantation de la caserne du SDIS	116 080 € HT = 132 282,83 € TTC
24/05/2019 chez Me HERLEM CYSOING	XXL ORGANISATION SCI VG	Lot 6 – INNOVA’PARK	139 560 € HT = 159 040,25 € TTC
26 / 07 /2019 chez Me HERLEM - CYSOING	SARL PEVELE PAYSAGES SCI MUQUE INVESTISSEMENT	Lot 11 – INNOVA’PARK	158 412 € HT = 180 969,33 € TTC
5 / 11 / 2019 chez Me RANDOUX - ORCHIES	Commune d’ORCHIES	Salle Robert Leroux	1 €
19 / 04 /2019 chez Me POTIE TEMPLEUVE-EN-PEVELE	MCH SCI du Rotoir	Lot 1 – Parc du Moulin d’eau à GENECH	197 628 € HT = 227 226,24 € TTC
22 / 11 / 2019 chez Me POTIE TEMPLEUVE-EN-PEVELE	NATURAL DESIGN SCI BG INVEST	Lot 10 – Parc du Moulin d’eau à GENECH	290 293 € HT = 334 250,08 € TTC
13 / 12/ 2019 chez Me RANDOUX à ORCHIES	NORD GOMMAGE SCI des HOUSSIERES	ZA88 BEUVRY-LA-FORET	66 000 € HT = 79 200 € TTC
13 / 12 / 2019 chez Me RANDOUX à ORCHIES	DTR – DT IMMO	ZA 89 BEUVRY-LA-FORET	110 000 € HT = 132 000 € TTC

**ACQUISITIONS**

Date de la signature chez le notaire	Vendeur	Parcelles objets de l’acquisition	Montant
1 <sup>er</sup> / 02 / 2019 Me POTIE	Paule DELANNOY	C3381 à TEMPLEUVE-EN-PEVELE Réalisation de la piste cyclable du pôle d’échanges de TEMPLEUVE-GENECH	Prix = 480 € Indemnité d’éviction = 180 €
1 <sup>er</sup> / 02 / 2019 Me POTIE	M. et Mme CRINQUETTE-CAILLAU	C3383 à TEMPLEUVE-EN-PEVELE Réalisation de la piste cyclable du pôle d’échanges de TEMPLEUVE-GENECH	Prix = 424 € Indemnité d’éviction = 159 €

1 <sup>er</sup> / 02 / 2019 Me POTIE	Consorts CHUFFART	C3385 à TEMPLEUVE-EN-PEVELE Réalisation de la piste cyclable du pôle d'échanges de TEMPLEUVE-GENECH	Indemnité d'éviction = 198 €
1 <sup>er</sup> / 02 / 2019 Me POTIE	Agnès CHUFFART	C3389 à TEMPLEUVE-EN-PEVELE Réalisation de la piste cyclable du pôle d'échanges de TEMPLEUVE-GENECH	Prix = 400 € Indemnité d'éviction = 150 €
1 <sup>er</sup> / 02 / 2019 Me POTIE	André ROSE	AL129 à TEMPLEUVE-EN-PEVELE Réalisation de la piste cyclable du pôle d'échanges de TEMPLEUVE-GENECH	Prix = 196 € Indemnité d'éviction = 269,50 €
1 <sup>er</sup> / 02 / 2019 Me POTIE	Csts DELANNOY	C3393 à TEMPLEUVE-EN-PEVELE Réalisation de la piste cyclable du pôle d'échanges de TEMPLEUVE-GENECH	Prix = 620€ Indemnité d'éviction = 232,50 €
1 <sup>er</sup> / 02 / 2019 Me POTIE	Jean CHUFFART	C3391, 3397, 3399, 3401 à TEMPLEUVE-EN- PEVELE Réalisation de la piste cyclable du pôle d'échanges de TEMPLEUVE-GENECH	Prix = 3092€ Indemnité d'éviction = 1 159,50 €
Jugement du juge de l'expropriation 14/06/2019	Csts DANIELI	A2846 OSTRICOURT	Indemnité de dépossession 1 450 € Indemnité principale 1 160 € Indemnité de emploi : 290 € Indemnité de dépréciation : 4 000 €
Jugement du juge de l'expropriation 14/06/2019	Csts FIEVET	A2853 et A 125 OSTRICOURT	Indemnité de dépossession : 8 783 €
Jugement du juge de l'expropriation 14/06/2019	Csts KODAR - BERNARD	A2857 à OSTRICOURT	Indemnité de dépossession : 883,12 €
Jugement du juge de l'expropriation 14/06/2019	M. FIEVET	A2849 à OSTRICOURT	Indemnité de dépossession : 1 104,40 €
Jugement du juge de l'expropriation 14/ 06/2019	Mme MACIEJEWSKI	A168-169-170-171 à OSTRICOURT	Indemnité de dépossession : 83 650 € Indemnité de dépréciation : 2 483 € Indemnité de remplacement de clôture : 4 060 € Indemnité de remplacement d'accès : 10 560 €

**DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, pour 47 VOTANTS)**

- De constater ce bilan des cessions et des acquisitions réalisées par la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT au cours de l'année 2019 tel que figurant dans le tableau ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Président

Pour le Président  
et par délégation  
Jean-Luc DETAVERNIE



C. QUINTELIER  
Directeur Général des Services

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20200309-CC\_2020\_088-DE